

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TABLEAU DE BORD SUR LES PME 2019

Résumé



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TABLEAU DE BORD SUR LES PME 2019

*Commandé par
l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)
à KPMG Espagne*

Octobre 2019

Résumé

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
TABLEAU DE BORD SUR LES PME 2019

Une économie forte et stable est essentielle pour atteindre les objectifs de l'Union européenne (UE). Or, les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle capital pour assurer la création d'emplois et la croissance économique au sein de l'UE.

L'importance des PME pour l'économie de l'UE ne saurait être sous-estimée. Le rapport annuel 2017/2018 sur les PME de l'UE ⁽¹⁾ a révélé que ces dernières emploient deux salariés sur trois et représentent 57 % de la valeur ajoutée générée au sein de l'UE. Toutefois, selon les estimations, seules 30 à 60 % des PME seraient encore en activité au-delà de 5 ans sur le marché. Afin de contribuer à l'économie de l'UE, les PME ont besoin de soutien pour subsister au-delà de cette période, et l'innovation est l'un des principaux facteurs permettant aux entreprises de survivre et de se développer.

L'innovation permet aux petites entreprises de se consolider et de se développer, d'employer davantage de personnes, ce qui, à terme, élargira et consolidera l'économie de l'UE. Par conséquent, l'innovation au sein des PME doit être encouragée afin de soutenir les efforts de la Commission en faveur d'une croissance économique intelligente et durable.

La propriété intellectuelle (PI) joue un rôle essentiel dans la promotion de l'innovation, dans la mesure où elle offre à ceux qui investissent du temps, de la main-d'oeuvre et de l'argent dans l'innovation un mécanisme permettant de protéger la PI et d'en tirer parti.

Dans leur projet commun «Entreprises à forte croissance et droits de propriété intellectuelle» ⁽²⁾, l'EUIPO et l'Office européen des brevets (OEB) ont constaté que les PME titulaires de droits de propriété intellectuelle (DPI) enregistrés ont une probabilité plus forte de connaître, de ce fait, une période de croissance (+21 % par rapport aux autres PME) et de devenir des entreprises à forte croissance (+10 % par rapport aux autres PME). En outre, celles qui possèdent un ensemble de DPI sont encore plus susceptibles d'atteindre un taux de croissance élevé.

En 2016, l'EUIPO a publié le premier tableau de bord sur les PME en matière de PI afin de fournir des informations sur les raisons pour lesquelles les PME enregistrent ou non des DPI et sur les problèmes qu'elles rencontrent dans ce domaine. Cette étude a été citée dans plusieurs documents politiques, tant au niveau national que de l'UE, y compris dans le document de travail des services de la Commission intitulé «Putting intellectual property at the service of SMEs to foster innovation and growth» (Mettre la propriété intellectuelle au service des PME pour stimuler l'innovation et la croissance) ⁽³⁾.

Dans le cadre de son engagement à mettre à jour ses principales études tous les 3 ans, l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle (l'Observatoire) a commandé à KPMG la

⁽¹⁾ [Rapport PME UE 2016/2017.](#)

⁽²⁾ [Entreprises à forte croissance et droits de propriété intellectuelle.](#)

⁽³⁾ [Document de travail des services de la Commission de l'UE, *Putting intellectual property at the service of SMEs to foster innovation and growth.*](#)

réalisation d'une nouvelle étude pour 2019 sur le comportement des PME à l'égard des DPI. L'objectif de l'étude est de mieux comprendre comment les PME de l'UE perçoivent et utilisent les DPI. Les décideurs disposeront ainsi d'éléments tangibles, actualisés et pertinents à partir desquels ils élaboreront des politiques visant à améliorer la sensibilisation à l'égard des DPI et leur utilisation.

Sur la base des données d'Eurostat, l'EUIPO a conçu un échantillon représentatif et stratifié des PME dans les 28 États membres de l'UE. Cet échantillon était destiné à comparer un suréchantillonnage de PME titulaires de DPI avec la population en général (environ 50 % de titulaires de DPI) de manière à recueillir des résultats pertinents sur des questions liées à la détention de DPI.

Au total, 8 349 entretiens avec des PME ont été menés, couvrant un éventail de secteurs, de tailles d'entreprises et de pays. Pour la plupart des analyses de ce rapport, les PME sont divisées en deux sous-groupes: celles qui ont déclaré détenir des DPI (4 401) et celles qui ont déclaré ne pas en détenir (3 948).

Comme pour le tableau de bord sur les PME en matière de PI 2016, les entretiens avec les PME ont eu lieu par téléphone, la possibilité étant offerte de compléter le processus en ligne. Le questionnaire était disponible dans 23 langues de l'UE et les entretiens ont été réalisés dans la langue choisie par chaque PME.

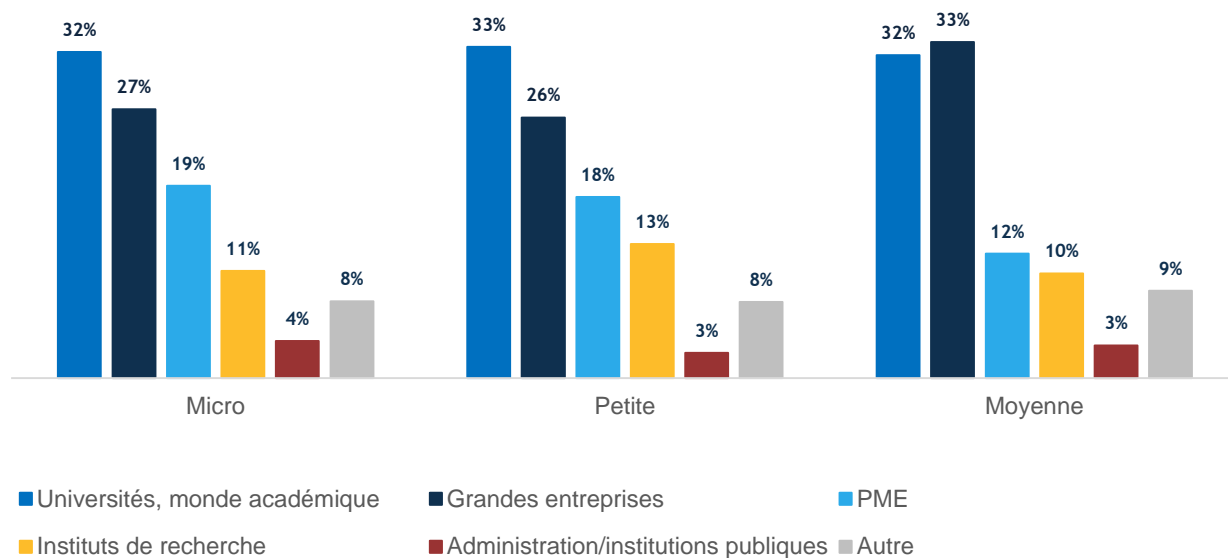
Principales conclusions

Innovation – Perceptions et réalité

L'innovation est essentielle pour la croissance économique, et la majorité des PME (58 %) se disent innovantes. Celles qui détiennent des DPI sont plus susceptibles d'être innovantes: 73 % de ces dernières affirment être innovantes, contre 42 % des non-titulaires. La plupart des innovations concernent le développement de nouveaux produits, 63 % des titulaires de DPI et 31 % des non-titulaires innovant dans ce domaine.

En outre, les titulaires de DPI sont presque deux fois plus susceptibles que les non-titulaires de collaborer avec d'autres organisations sur de nouvelles innovations. Les universités et le monde académique sont les partenaires les plus couramment envisagés par les titulaires de DPI pour une collaboration, puisqu'ils sont impliqués dans près d'un tiers (32 %) des cas. Les non-titulaires engagées dans une forme de collaboration préfèrent travailler en partenariat avec de grandes entreprises (34 %).

Partenaires des titulaires de DPI par taille d'entreprise dans le cadre de collaborations



Pour les titulaires de DPI, près de la moitié (46 %) des collaborations aboutissent à l'enregistrement de DPI, et 76 % du temps, ils détiennent ou co-détiennent les DPI. Ce groupe estime que les marques sont les DPI les plus importants, 58 % d'entre eux affirmant que les marques sont «très importantes» pour protéger leur capacité à tirer un avantage concurrentiel de leur activité d'innovation.

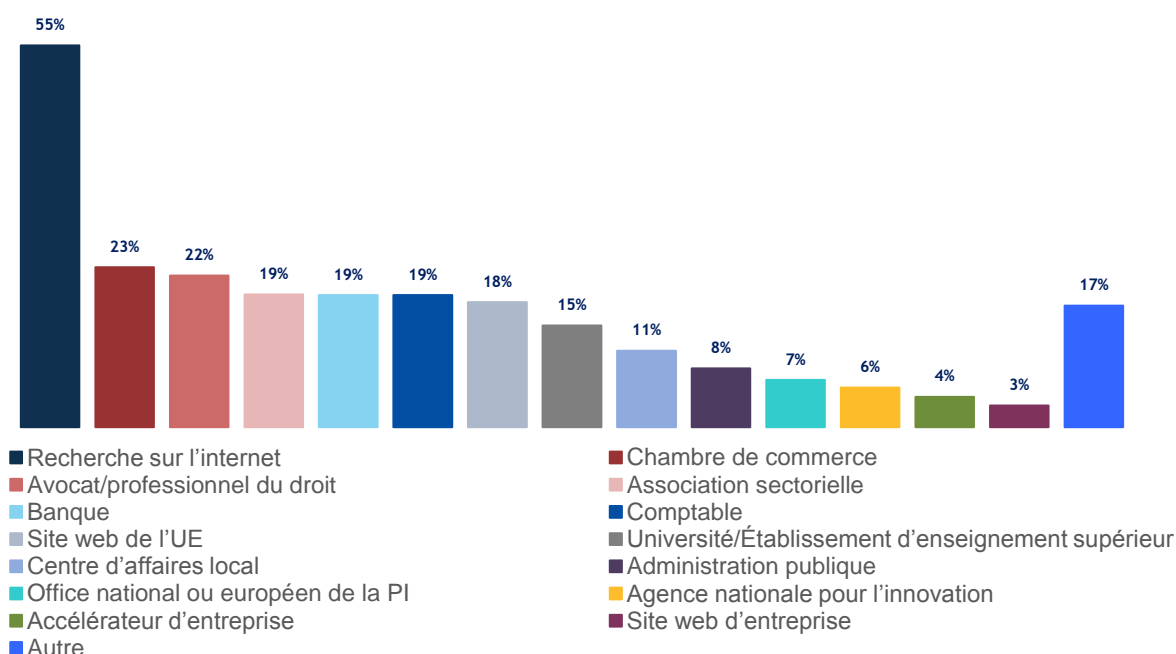
Comparaison de l'importance accordée par les titulaires de DPI aux mesures de protection (2016-2019)

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	2019	2016
Marque	58 %	38 %
Brevet	32 %	16 %
Droit d'auteur	21 %	16 %
Dessin ou modèle	24 %	22 %
Indication géographique	12 %	14 %
Droit d'obtenteur/droit d'obtention végétale	7 %	2 %
Topographie de produits semi-conducteurs	6 %	1 %
Modèle d'utilité	11 %	7 %

Connaissance des DPI et sources d'information

Les sources d'information visant à soutenir les entreprises sont nombreuses et souvent difficiles à identifier pour les PME. La source d'information la plus couramment utilisée en matière de développement des entreprises pour les PME titulaires de DPI est l'internet, 55 % d'entre elles utilisant cette méthode. Les experts, comme les chambres de commerce (23 %) et les conseillers juridiques (22 %), figurent parmi les autres sources les plus utilisées.

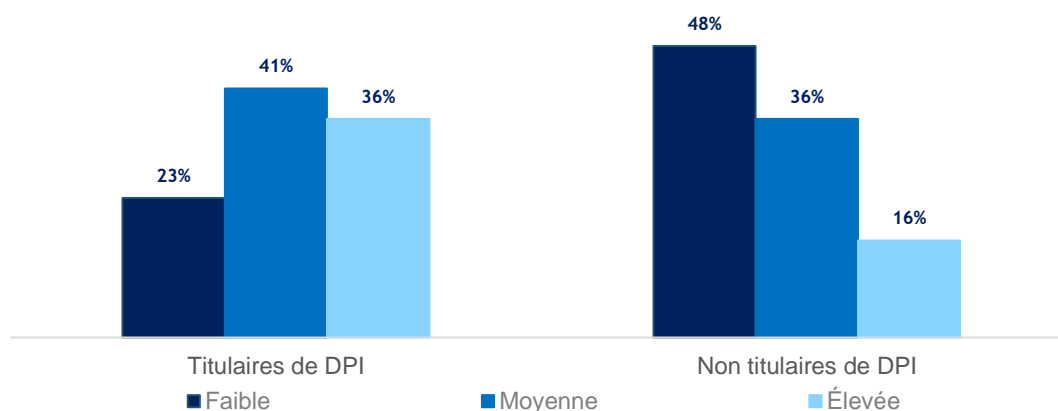
Sources d'information utilisées par les titulaires de DPI pour le développement de leur activité



Toutefois, lorsqu'il s'agit de se procurer des informations spécifiquement liées à l'enregistrement des DPI, les titulaires de DPI sont plus susceptibles de s'adresser à des professionnels du droit (50 %). Seules 19 % des PME non-titulaires ont recherché des informations avant de renoncer à un enregistrement. Pour effectuer leur recherche, 26 % avaient privilégié l'internet comme source d'information.

La première étape en matière de propriété intellectuelle est de comprendre en quoi elle consiste et la nature de son incidence sur une entreprise. Il n'est pas surprenant de constater que les PME titulaires de DPI sont mieux informées sur ces droits que les non-titulaires: 77 % des titulaires de DPI les connaissent bien ou très bien, contre 52 % des non-titulaires.

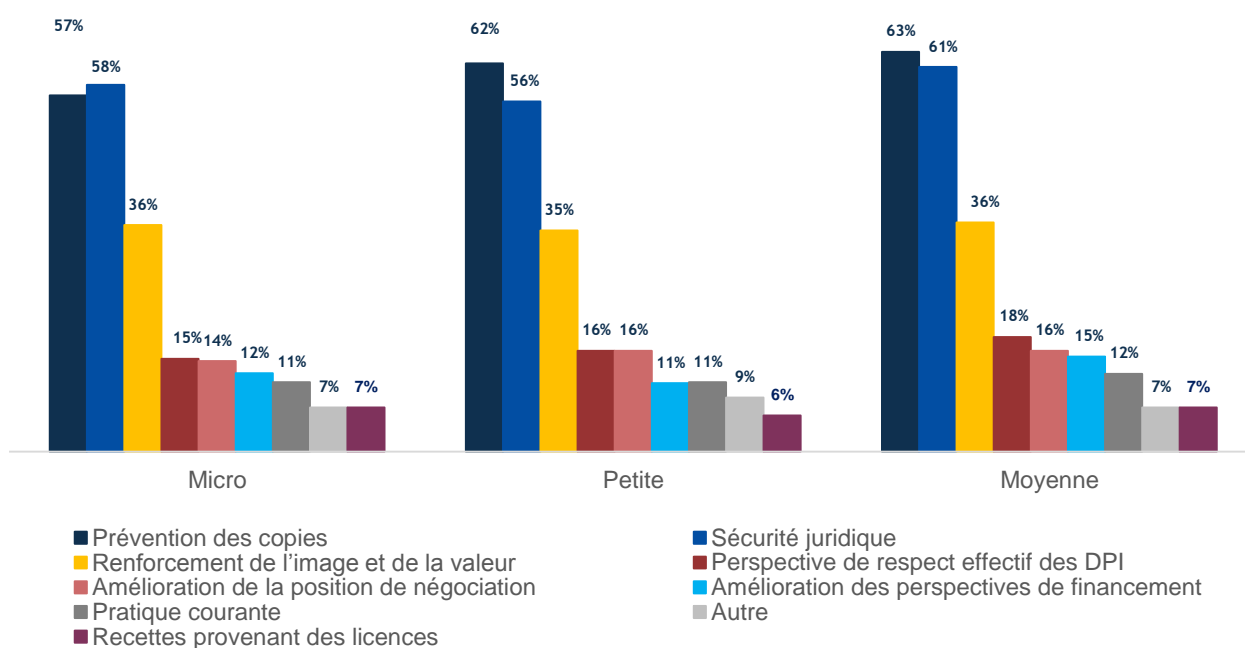
Connaissance des DPI par type d'entreprise



Motifs et incidence des décisions d'enregistrer des DPI

L'un des facteurs clés pour augmenter le recours aux DPI consiste à mieux comprendre les avantages qu'ils présentent. Les principaux motifs avancés par les PME titulaires de DPI pour l'enregistrement de ces droits ont été les suivants: empêcher les copies (59 %), renforcer la sécurité juridique (58 %) et améliorer l'image et la valeur de l'entreprise (36 %). Lorsque l'analyse tient compte de la taille de l'entreprise, l'ordre demeure le même pour les PME. Toutefois, les micro-entités insistent davantage sur l'importance de la sécurité juridique que sur la prévention des copies.

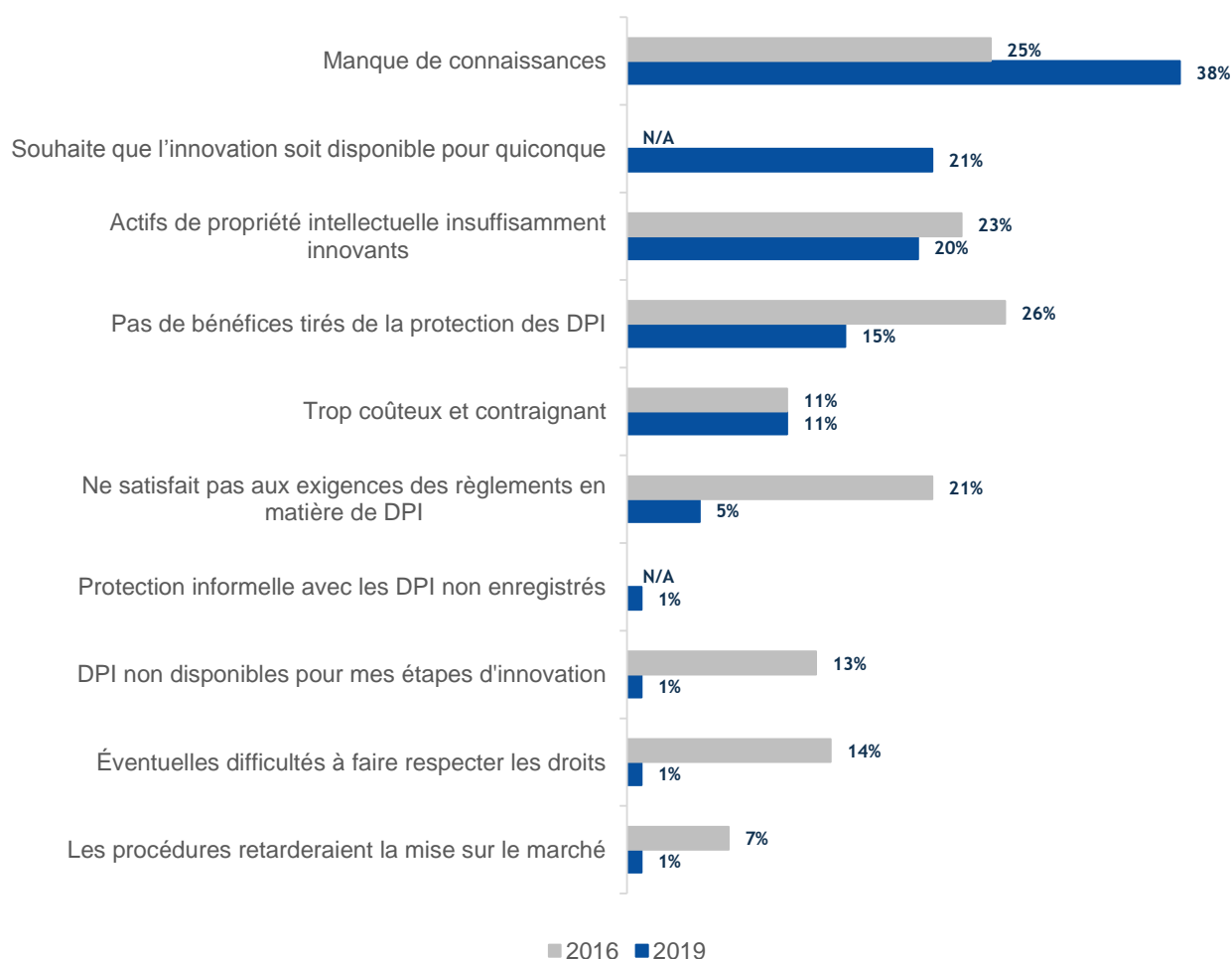
Motifs principaux d'enregistrement des DPI par taille d'entreprise



Après l'enregistrement, 54 % des titulaires ont fait état d'un effet positif. Les principales retombées recensées sont l'augmentation de la renommée (52 %), du chiffre d'affaires (39 %) et de la capacité à accéder à de nouveaux marchés (37 %). Seulement 1 % des titulaires de DPI ont constaté un impact négatif, 53 % de ces dernières pointant des dépenses excessives (en temps et en argent) lors de l'enregistrement. Toutefois, il ne s'agit pas d'une perception commune, 61 % des titulaires de DPI affirmant n'avoir eu aucune difficulté lors de l'enregistrement des DPI.

Pour les non-titulaires de DPI enregistrés, l'absence d'enregistrement était essentiellement due à un manque de connaissances concernant la PI et ses avantages: elles étaient 25 % en 2016, contre 38 % en 2019, à faire valoir cette raison. En effet, 61 % des non-titulaires envisageraient l'enregistrement si elles avaient une meilleure compréhension des DPI. La deuxième raison la plus répandue pour ne pas enregistrer des DPI en 2019 est plus altruiste: 21 % des PME souhaitaient que leur innovation puisse être librement utilisée.

Principales raisons invoquées par les non-titulaires pour ne pas enregistrer de DPI



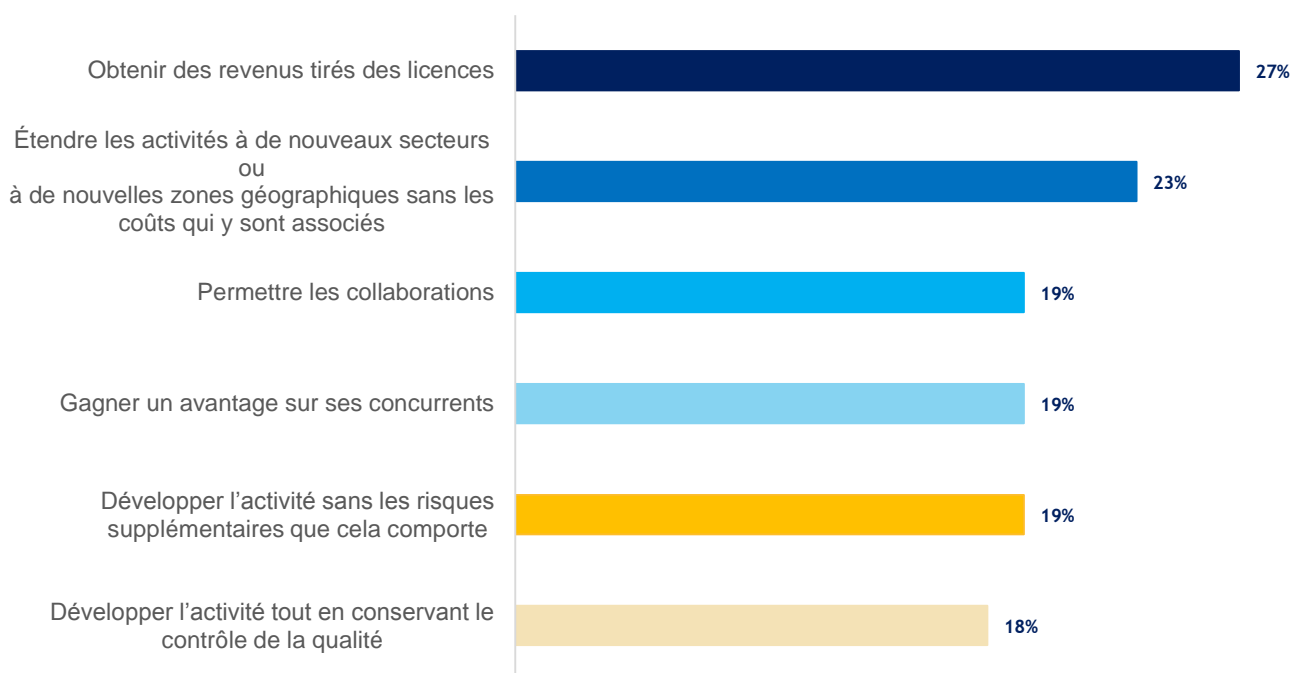
Monétisation de l'innovation

Les DPI sont souvent considérés par les PME comme un coût plutôt qu'un investissement car leur valeur ajoutée est souvent incomprise. Seulement 25 % des entreprises de taille moyenne titulaires de DPI ont, à titre professionnel, évalué leurs actifs incorporels, un pourcentage qui tombe à 20 % pour les micro et petites entreprises titulaires de DPI.

Le nombre de PME ayant sollicité des financements sur la base de leurs actifs incorporels traduit un manque de clarté général quant à la manière d'exploiter au mieux le potentiel des DPI. Bien que l'accès au financement soit l'un des problèmes majeurs pour les PME, 13 % seulement des titulaires de DPI ont tenté d'obtenir un financement en s'appuyant sur leurs actifs incorporels. Toutefois, sur une note plus positive, 9 % y sont parvenus.

En ce qui concerne la commercialisation, 24 % des titulaires de DPI interrogées ont signé une licence portant sur des DPI, 71 % d'entre elles ayant concédé leurs DPI sous licence à d'autres organisations. Ce choix était essentiellement motivé par une volonté d'obtenir des recettes supplémentaires (27 %) et de s'étendre à de nouveaux domaines (sectoriels et géographiques) sans avoir à supporter les coûts correspondants (23 %).

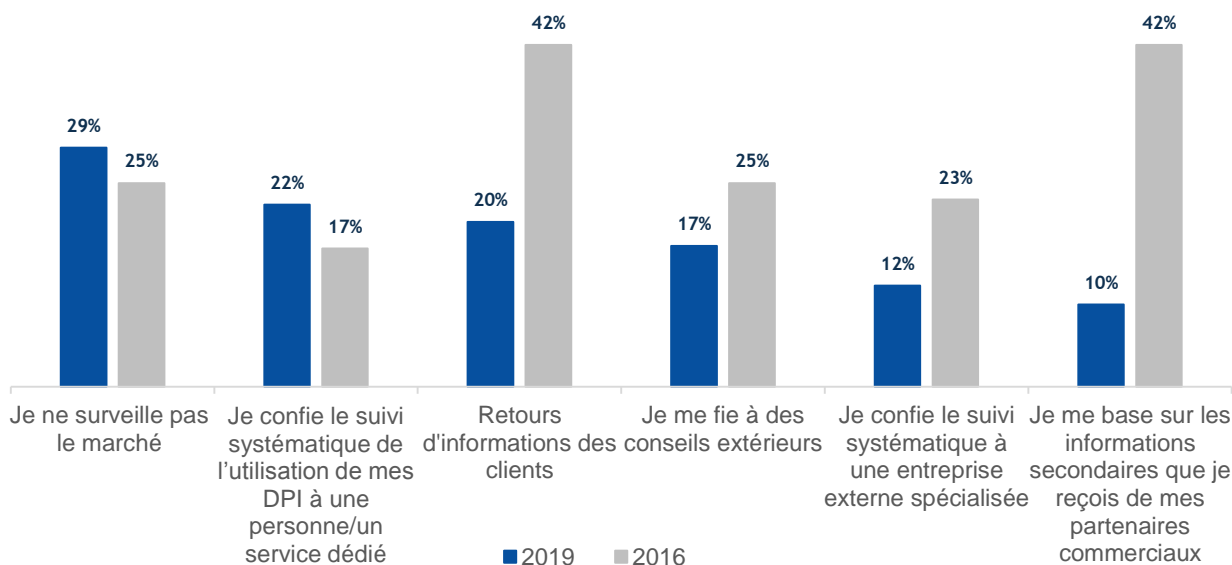
Concession de licences sur des DPI: les six principales motivations des titulaires



Respect des droits

Les atteintes aux DPI enregistrés peuvent être source de préoccupation pour les PME. Environ 55 % des titulaires de DPI affirment que la copie par des concurrents constitue la plus grande menace pour leurs DPI au cours de l'année à venir. Toutefois, 29 % des titulaires de DPI n'entreprennent aucune action pour surveiller les atteintes aux DPI commises sur le marché. Pour celles qui s'y attellent, les méthodes les plus couramment utilisées sont le recours à un employé ou à un service chargé de la surveillance de l'usage des droits (22 %) et l'exploitation des retours d'information reçus des clients (20 %).

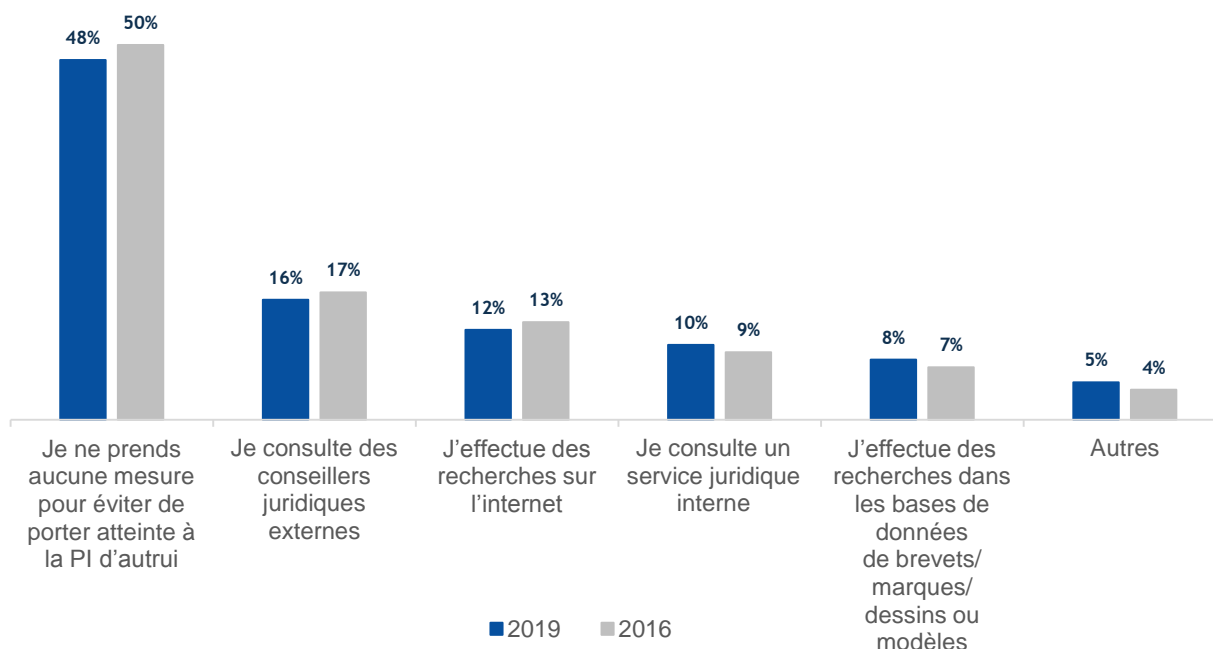
Mesures appliquées par les PME pour surveiller les atteintes aux DPI (2016-2019)



Le nombre de PME ayant été confrontées à des atteintes aux DPI au cours des 3 dernières années a diminué, passant de 31 % en 2016 à 24 % en 2019. Les marques ont été les plus touchées par ce phénomène (48 %), suivies des brevets (24 %). Les répercussions les plus courantes de l'atteinte aux DPI ont été identifiées comme étant une perte de chiffre d'affaires (33 %) et une atteinte à la renommée (27 %).

Eu égard aux préjudices qui peuvent découler d'une atteinte aux DPI, il est préoccupant de constater que près de la moitié (48 %) des PME renoncent encore à prendre des mesures pour empêcher les atteintes aux DPI d'autres entreprises. Parmi celles qui s'y emploient, le recours aux conseillers juridiques (16 %) et les recherches effectuées en ligne (12 %) sont les mesures les plus courantes.

Comparaison des mesures prises par les PME pour éviter d'enfreindre les DPI de tiers



Cette étude met en lumière le fait que, pour les PME, le principal obstacle à l'enregistrement de DPI est la méconnaissance de la notion de PI et de la façon dont cette dernière peut profiter à leur activité. Nombre d'entre elles sont réceptives aux informations qui permettront de renforcer leur activité, mais une amélioration de la sensibilisation aux bénéfices que peuvent générer les DPI reste nécessaire.

Afin d'encourager davantage la croissance des PME dans ce contexte, les messages de sensibilisation des PME aux DPI devraient souligner les incidences positives que la PI peut avoir sur le renforcement de leur activité. Ces messages doivent ensuite être partagés dans les endroits fréquentés par les PME et par l'intermédiaire des canaux qu'elles utilisent. Il ressort de l'étude que ces canaux diffèrent souvent entre les titulaires de DPI et les non-titulaires, et qu'ils peuvent en outre varier considérablement d'un pays à l'autre, raison pour laquelle une approche sur mesure de la diffusion des informations de sensibilisation est nécessaire.



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TABLEAU DE BORD SUR LES PME 2019

Résumé



Octobre 2019